



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES
chargées d'intervenir au sein des services et établissements sociaux
et médico-sociaux définis à l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des
Familles dans le département de la Somme**

- Vu** le Code de l'Action sociale et des Familles et notamment ses articles L311-5, R311-1 et R311-2 ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts de France ;
- Vu** le décret du 04 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;
- Vu** la délibération du 03 novembre 2014 du Conseil départemental approuvant le protocole de partenariat entre les services de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé de Picardie et du Département de la Somme, concernant la mise en place des personnes qualifiées ;
- Vu** la délibération du 2 avril 2015 du Conseil départemental constatant l'élection de Monsieur Laurent SOMON à la présidence du Conseil départemental ;
- Vu** la décision du 03 décembre 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts de France ;
- Vu** l'avis d'appel à candidature pour la désignation des personnes qualifiées du Département de la Somme en date du 05 mars 2019 ;
- Sur** proposition conjointe des représentants de l'Etat dans le département de la Somme, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et du Conseil départementale de la Somme

ARRÊTENT

ARTICLE 1 - La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dans le département de la Somme est composée comme suit :

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes âgées :

Mme Balbina MONTEIRO COUTHINHO

E-mail : personne.qualifiee.bmonteiro@somme.fr Tél. 03 60 03 42 96

Mme Aleth CREPIN

E-mail : personne.qualifiee.acrepin@somme.fr Tél. 03 60 03 42 98

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour Personnes en situation de handicap :

M. Bruno EHRHARDT

E-mail : personne.qualifiee.behrhardt@somme.fr Tél. 03 60 03 42 94

M. Abderrazek KHEL FAT

E-mail : personne.qualifiee.akhelfat@somme.fr Tél. : 03 60 03 42 95

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour enfants relevant d'une protection administrative ou judiciaire ou pour enfants faisant l'objet d'une mesure judiciaire :

Mme Anne-Marie POULAIN

E-mail : personne.qualifiee.ampoulain@somme.fr Tél. 03 60 03 42 77

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes en difficultés sociales ou spécifiques :

Mme Aleth CRÉPIN

E-mail : personne.qualifiee.acrepin@somme.fr Tél. 03 60 03 42 98

Toutes les personnes qualifiées sont saisissables sur les courriels et contacts téléphoniques ci-dessus indiqués et par courrier, avec la mention « ne pas ouvrir par le service courrier ni par le secrétariat », adressé à :

Personnes qualifiées Mme ou Mr.....
Secrétariat de l'Adjointe à la Directrice générale adjointe des
Solidarités et de l'insertion
Centre Administratif Départemental
Boulevard du Port
80 026 AMIENS Cedex 1

ARTICLE 2 - En application de l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée.

ARTICLE 3 - En application de l'article R.311-1 du code de l'action sociale et des familles, en temps utile et, en tout état de cause, dès la fin de son intervention, la personne qualifiée mentionnée à l'article L.311-5, informe le demandeur d'aide ou son représentant légal par lettre recommandée avec avis de réception des suites données à sa demande et, le cas échéant, des mesures qu'elle peut être amenée à suggérer, et des démarches qu'elle a entreprises.

Elle en rend compte à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et, en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire.
Elle peut également tenir informé la personne ou l'organisme gestionnaire.

ARTICLE 4 - La durée du mandat des personnes qualifiées est de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 - La liste des personnes qualifiées sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui devront en informer les personnes accueillies dans ces structures.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Somme, Madame la Directrice générale de l'ARS des Hauts de France ou de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme, dans un délai franc de 2 mois à compter de la date de notification ou, pour les tiers, de sa publication au bulletin officiel du Département de la Somme ou au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme. "Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être porté, dans les mêmes délais que ci dessus, devant le Tribunal administratif d'AMIENS, sis 14 rue Lemerchier. Ledit Tribunal peut également être saisi au moyen de l'application informatique Télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr".

ARTICLE 7 - Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme, Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Somme et Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Département de la Somme et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et notifié aux personnes citées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 14.06.2019

Pour l'Etat,
La Préfète



Muriel NGUYEN

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental de la Somme



Laurent SOMON

Pour l'ARS des Hauts de France,
Le Directeur général par intérim
de l'ARS des Hauts de France



Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale

Sylvain LEQUEUX

